



UNE RALLONGE POUR L'INDEMNITE MENSUELLE DE TECHNICITE

Un groupe de travail ministériel réuni le 28 novembre 2016, sous la présidence de Mme Braun-Lemaire, Directrice des Ressources Humaines, a permis d'étudier les conditions dans lesquelles l'ensemble des personnels des Finances pourrait prochainement bénéficier d'une revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT).

Pour mémoire, l'IMT est actuellement la seule prime (avec la NBI, qui ne bénéficie qu'à un nombre réduit d'agents) à être prise en compte pour le calcul de la retraite. Elle est actuellement versée de manière disparate au sein du Ministère : les agents de la DGFIP perçoivent pour la plupart 101,98 euros mensuels depuis cinq ans (quelques cadres supérieurs ne percevant que 89,48 euros). Ceux de la DGDDI, suite à l'accord d'accompagnement social du PSD signé fin 2014 avec certaines OS, voient leur IMT revalorisée par paliers successifs depuis 2015 et le montant devrait atteindre 89,48 euros au 1^{er} janvier 2018. Les autres agents du Ministère sont toujours à l'ancien montant de 59,95 euros mensuels.

L'harmonisation du versement de l'IMT pour tous les agents du Ministère était une ancienne revendication des fédérations syndicales ministérielles. Ce souhait concordant avec l'actuelle tendance du Ministère à niveler et gommer les différences de gestion entre directions, le Ministre a annoncé le 4 octobre dernier « un rattrapage indemnitaire en matière d'IMT pour l'ensemble des agents du Ministère non concernés à ce jour par les mesures DGFIP et Douane ».

Le processus proposé par Mme Braun-Lemaire consistait, pour les agents non DGFIP et Douane, à entamer à compter de 2017 une revalorisation par paliers annuels de manière à ce qu'au 1^{er} janvier 2019, tout le monde soit égalisé à 89,48 euros mensuels.

C'est bien, mais c'est un peu court. Les fédérations dans leur ensemble ont salué cette volonté de mise à niveau et d'équité. Toutefois le calendrier de rattrapage est trop étendu dans le temps ; d'autre part ce nivelage remet en question l'intérêt de négocier et signer des accords d'accompagnement social, car qu'y gagnent les agents des Douanes à qui on a octroyé cette mesure en contrepartie de l'effort PSD fourni ?

Donc les fédérations ont prié le Ministère de revoir sa copie dans le sens d'une rallonge où tout le monde pourra trouver son compte. **L'idée suggérée serait d'amener tous les agents au niveau le plus haut actuellement existant soit 101,98 euros mensuels, sur un calendrier restant à définir mais en tout cas plus rapide que celui proposé.**

La DRH n'a pas – pour une fois - semblé fermée à la justice ni à la faisabilité de cette demande qu'elle portera auprès du Ministre. Elle convoquera à nouveau les fédérations dans un proche avenir pour leur faire part de la réponse.

Par la même occasion, la question a été posée du devenir de l'ex-prime annuelle d'intéressement collectif – devenue « prime uniforme » dans les propos de Mme Braun-Lemaire. Cette prime de 100 euros a été versée à tous les agents du Ministère sur la paye d'octobre. Rien n'était actuellement prévu de manière claire pour le devenir ou la disparition de cette prime, qui, on l'avait bien compris, n'avait pas le vent en poupe. Si le principe d'une IMT revalorisée à 101,98 euros est acté, il y a fort à parier que cette prime ne sera plus budgétée et qu'on n'en entendra définitivement plus jamais parler. **La CFTC n'est pas opposée au troc de la prime uniforme, de toute façon sans doute appelée à disparaître, contre une IMT plus élevée et pérenne, intégrée dans le calcul de la retraite, et susceptible d'être périodiquement revalorisée.**